

1 : Remise exceptionnelle sur les redevances taxi pour l'année 2020 compte tenu de la pandémie de coronavirus

Le rapporteur : Mme Nahima KHORCHID

La Ville de Châteauroux dispose de 21 emplacements de taxis, dont l'occupation fait l'objet d'une redevance annuelle au titre du droit de place. Cette taxe s'élève pour l'année 2020 à 133,80 €.

De manière à prendre en compte la période exceptionnelle de la pandémie de coronavirus et son impact sur l'activité économique des taxis redevables de cette taxe d'occupation du domaine public, il est envisagé d'accorder aux titulaires de ces emplacements une remise exceptionnelle de six mois sur la redevance pour l'année 2020, ainsi réduite à 66,90 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette remise exceptionnelle.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Animation du Territoire

21 septembre 2020

Commission Finances et Affaires Générales

2 : Tickets loisirs C.A.F. acceptés par les structures municipales : signature des conventions d'habilitation

Le rapporteur : Mme Nahima KHORCHID

La Ville de Châteauroux a signé en 1996 des chartes avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre afin d'accepter les tickets loisirs C.A.F. comme moyen de paiement des activités organisées par les services municipaux (piscine, conservatoire, école des Beaux-arts).

Les tickets loisirs sont destinés aux jeunes de 9 à 15 ans afin de favoriser leur accès à des loisirs diversifiés durant toute l'année à travers la pratique d'activités sportives, culturelles ou de loisirs.

Il est nécessaire de renouveler la convention qui définit et encadre les modalités d'agrément des gestionnaires de loisirs et de versement de l'aide pour chaque service municipal concerné, à savoir : l'Ecole des Beaux-arts, l'Ecole municipale des Sports, le Conservatoire à Rayonnement Départemental de musique, de danse et d'art dramatique et la piscine Firmin Batisse.

Ces conventions s'appliqueront jusqu'au 31 août 2021.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces conventions et d'autoriser le Maire ou son représentant à les signer.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Animation du Territoire

21 septembre 2020

Commission Finances et Affaires Générales

3 : Fonds sportif : attribution de subventions à des associations castelroussines

Le rapporteur : Mme Nahima KHORCHID

Une somme de 92 000 € représentant le Fonds Sportif est inscrite au Budget Primitif 2020.

Cette somme correspond au montant de la participation de la Ville de Châteauroux pour l'organisation, par les clubs castelroussins, des différentes manifestations sportives prévues pour l'année 2020.

Une première partie de ce fonds, pour un total de 72 550 €, a fait l'objet d'une répartition par délibération du 12 février 2020. Toutefois, elle sera réduite puisqu'un certain nombre d'événements ont été annulés, compte-tenu des mesures prises en raison de l'épidémie de Covid 19.

Une seconde partie du Fonds Sportif a été attribuée par délibération du 24 juin 2020 pour un montant de 2 900 €.

Un montant complémentaire du fonds peut être attribué dès maintenant selon la répartition suivante :

Nom de l'association	Date	Manifestation	Budget de la manifestation	Subvention demandée	Subvention proposée
ASPTT Omnisports	22/08	Course cycliste « grand prix Mercedes Benz trophée Ville de Châteauroux »	7 800	3 000	3 000
				TOTAL :	3 000

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter la somme de 3 000 € selon la répartition figurant au tableau ci-dessus et d'imputer la dépense sur le chapitre 65 – fonction 415 – article 6574 – code service 31D1.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Animation du Territoire

21 septembre 2020

Commission Finances et Affaires Générales

4 : Contrat de cession de droits d'auteur avec Lucien Lacour

Le rapporteur : Mme Nahima KHORCHID

La bibliothèque patrimoniale numérique de Châteauroux présente différents fonds.

Dans un souci de conservation et de diffusion des documents, le public peut les consulter en ligne.

Afin d'enrichir celui dédié aux cartes postales anciennes, l'historique des rues de Châteauroux pourra y être désormais mentionné.

La participation de Monsieur Lucien Lacour, Président des Amis du Vieux Châteauroux, est sollicitée pour reproduire les notices de son livre « Les rues de Châteauroux ».

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le contrat de cession de droits d'auteur et d'autoriser le Maire à le signer.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Animation du Territoire

21 septembre 2020